

DECIDE

Article1 : Sur proposition de la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de Makénéné, la lettre commande objet de la consultation sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT1	ATTRIBUTIAIRE	MONTANT EN FCFA TTC	MONTANT EN FCFA TTC (en lettre)	DELAIS D'EXECUTION
Lot1	ETS.MAK SHINE CAMEROON Tél. : 671 37 57 67 699 96 20 27	9 999 470	Neuf millions neuf cent quatre-vingt- dix-neuf mille neuf cent soixante-dix francs CFA	Trois (03) mois

Article2 : Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication de la présente décision en vue de l'établissement du projet des lettres commande.

Article 3 : La présente décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera.

Ampliations :

MINDEVEL
MINMAP
DDMINTP
DRMAP
DDMAP/MI
PRESIDENT CIPM/MAK
ARMP
ARCHIVES/CHRONOS



Imbeng David
Chevalier
de l'Ordre de la Valeur